

NOVEMBRE 2017



lesclesdelabanque.com

PROFESSIONNELS
**SE DÉPLACER
PLUS VERT**



N°4
LES GUIDES BANCAIRES
POUR LE CLIMAT



CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR

Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901
Directeur de publication : Marie-Anne Barbat-Layani
Imprimeur : Concept graphique,
ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis
Dépôt légal : novembre 2017

SOMMAIRE

Introduction	2
Pourquoi opter pour des véhicules moins polluants ?	4
Quelles sont les différentes solutions de financement ?	6
Quels sont les éléments que mon banquier va examiner ?	12
Quels types de véhicules privilégier ?	14
Quelles sont les aides financières existantes ?	18
Quelles autres stratégies pour réduire l'impact des déplacements professionnels ?	20
Les 7 éco-gestes	23
Les points clés	25

Introduction

Vous souhaitez agir contre le réchauffement climatique en limitant les rejets de CO₂ liés à vos déplacements professionnels ? Une des solutions est le renouvellement des véhicules de votre entreprise. Votre banquier peut vous accompagner dans cette démarche en finançant cet investissement.

Pourquoi opter pour des véhicules moins polluants ?

Grâce aux progrès réalisés ces dernières années, il est possible désormais de **choisir des véhicules qui consomment moins de carburant** et rejettent beaucoup moins de matières polluantes dans l'atmosphère.

Outre le coût d'entretien et d'usage, choisir un véhicule moins polluant peut être indispensable pour l'exercice de votre activité. En effet, certaines collectivités locales (Paris, Grenoble, Lyon, Lille, Strasbourg...) mettent en place des zones à circulation restreinte (ZCR), qui limitent l'accès des véhicules les plus polluants à certaines zones. Seuls les véhicules équipés d'une vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air qui classe les véhicules en fonction de leur niveau de pollution) sont autorisés et une circulation différenciée en fonction de la vignette est organisée en cas de pic de pollution (elle remplace la circulation alternée liée à la plaque d'immatriculation).

Opter pour des véhicules moins polluants est donc à la fois un **acte d'engagement pour l'environnement** auquel vos clients seront sensibles mais aussi un **investissement économique pertinent** pour lequel vous pouvez solliciter votre banquier.

Vous étudierez ensemble les différentes solutions de financement pour réaliser cet investissement.

Quelles sont les différentes solutions de financement ?

Votre chargé d'affaires peut vous proposer plusieurs solutions de financement pour renouveler vos véhicules.

LA LOCATION LONGUE DURÉE

Votre établissement financier vous loue une voiture ou un utilitaire (voire commande pour vous le modèle que vous désirez) durant une période (généralement comprise entre 12 et 60 mois) au terme de laquelle vous restituez le véhicule.

Durant la location, vous avez l'usage du véhicule mais son entretien et les réparations liées à l'usure normale sont généralement à la charge de l'établissement financier. Vous bénéficiez ainsi d'un véhicule récent et bien entretenu pour un budget et une durée connus d'avance.

LE CRÉDIT-BAIL (OU LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT)

Le fonctionnement est similaire à la location longue durée. La différence est qu'à l'issue de la période de location, vous pouvez décider de conserver le véhicule loué en levant l'option d'achat et en réglant la valeur résiduelle (montant convenu dès la souscription du contrat).



Certains loueurs, partenaires ou filiales de votre banque, proposent des services pour vous aider dans l'accompagnement d'une politique de réduction de la consommation de carburant et des émissions induites de CO₂.



**LA LOI RELATIVE
A LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE IMPOSE
QU'À COMPTER DE
2020, LES LOUEURS DE
VOITURES ACQUIÈRENT
AU MOINS 10% DE
VÉHICULES À FAIBLES
ÉMISSIONS LORS DU
RENOUVELLEMENT
DE LEUR FLOTTE
AUTOMOBILE.**

L'ACHAT D'UN VÉHICULE

Vous pouvez financer l'achat de véhicule par un prêt professionnel d'investissement après examen par la banque de votre capacité de remboursement.

Ce prêt est remboursable sur une période déterminée généralement en fonction du type de véhicule financé et de sa durée d'amortissement fiscal. Sa durée est le plus souvent comprise entre 4 et 5 ans.

Le montant du financement peut atteindre 100 % du montant Hors Taxe.



Les véhicules d'occasion doivent souvent être financés par un prêt professionnel car les établissements financiers proposent généralement la location longue durée ou le crédit-bail uniquement pour les véhicules neufs.



**DES CONDITIONS
(TAUX...) SPÉCIFIQUES
PEUVENT ÊTRE
ACCORDÉES PAR VOTRE
BANQUE DANS LE CAS
DE L'ACQUISITION D'UN
VÉHICULE ÉLECTRIQUE
OU HYBRIDE.**

Quels sont les éléments que mon banquier va examiner ?

Comme pour toute demande de financement, votre banquier sera attentif à votre **plan de financement** et à votre **capacité de remboursement**. **D'autres éléments** pourront également pris en compte dans l'analyse de votre demande :

- le renouvellement de vos moyens d'exploitation avec un équipement récent et fiable,
- la réduction des charges induite par un véhicule consommant moins ou à l'entretien moins coûteux,
- l'avantage commercial que représenterait l'investissement dans un véhicule électrique ou hybride vis-à-vis d'une clientèle intégrant des critères environnementaux dans le choix de ses fournisseurs,
- la prise en compte du risque de perte de chiffre d'affaires si vous ne possédez qu'un véhicule classique dans une zone où les dispositifs de circulation alternée sont fréquents.

Quels types de véhicules privilégier ?

Volume, autonomie, prix, pollution, coûts d'usage et d'entretien... sont autant d'éléments à prendre en compte dans votre réflexion.

En termes de technologie, vous pouvez choisir :

- **un véhicule thermique**, équipé d'un moteur à combustion et qui fonctionne avec des carburants d'origine fossile (essence, gazole, GPL, gaz naturel, etc.),
- **un véhicule hybride** qui possède à la fois un moteur thermique et un moteur électrique,
- **un véhicule électrique** qui fonctionne avec un moteur alimenté par une énergie électrique grâce à une batterie (ou une pile à combustible) rechargeable par une prise de courant, des panneaux solaires, etc.



Seuls l'achat et la location de véhicules électriques ou hybrides non Diesel bénéficient d'une prime d'état.

Vous pouvez comparer les véhicules grâce à leur étiquette énergie lorsqu'elle est disponible. L'émission de gaz à effet de serre est mesurée par le rejet de CO₂ en gramme par kilomètre parcouru. Les véhicules particuliers sont classés selon leurs niveaux d'émissions de CO₂ de A à G (A étant le moins polluant) avec une couleur (vert, jaune, orange, rouge) associée. Le volume des émissions détermine également la catégorie du certificat de classement Crit'Air.



**PLUS CHER À L'ACHAT,
UN VÉHICULE
ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE
RECHARGEABLE PEUT
VOUS PERMETTRE DE
BÉNÉFICIER D'AIDES
INCITATIVES. SON PRIX
S'ALIGNE AINSI SUR
CELUI D'UN VÉHICULE
CLASSIQUE AVEC UN
COÛT AU KILOMÈTRE
PARCOURU INFÉRIEUR.**

Quelles sont les aides financières existantes ?

Plusieurs aides peuvent être demandées pour l'acquisition d'un véhicule ou pour une location supérieure à deux ans :

- **la prime écologique** (ou bonus) est destinée aux particuliers comme aux professionnels **pour l'acquisition et la location de véhicule** dont le taux de Co₂ rejeté est inférieur à 60 grammes au kilomètre. Son montant varie selon le véhicule acheté : 6 000 € pour un véhicule électrique (dans la limite de 27% du prix d'achat), 1 000 € pour un véhicule hybride rechargeable,
- **une prime à la conversion** complémentaire de 2 500 € ou 4 000 € (selon les caractéristiques du véhicule acheté ou loué) peut être versée **en cas de mise au rebut d'un véhicule Diesel** mis en circulation avant le 1^{er} janvier 2006,
- **une exonération de la taxe sur les véhicules de société** est appliquée :
 - > de façon permanente, s'il s'agit d'une voiture électrique émettant moins de 50 g/km de Co₂,
 - > pendant deux ans, s'il s'agit d'un véhicule hybride émettant moins de 110 g/km de Co₂,
- **des dispositifs sont également proposés par des collectivités territoriales** comme les régions. Il s'agit d'aides à l'installation de bornes, de primes supplémentaires, d'une exonération de carte grise, etc. selon des modalités qui leur sont propres.



L'achat d'un véhicule électrique à deux ou trois roues (scooter, vélo...) peut également ouvrir le droit au versement d'une prime de 200 à 1 000 €).

Quelles autres stratégies pour réduire l'impact des déplacements professionnels ?

Le renouvellement de vos véhicules peut être accompagné d'une réflexion globale pour favoriser :

- **l'accroissement de l'usage des transports en commun** pour les trajets ne nécessitant pas le transport de marchandises ou de documentation trop importante,
- **le recours plus important aux nouvelles technologies** qui permettent d'organiser des visio-conférences à la place de réunions,
- **la promotion du télétravail** pour vous ou vos collaborateurs,
- l'établissement d'un **Plan de Déplacement d'Entreprise** (PDE), **la mise à disposition de vélos** pour les trajets domicile-travail de vos salariés,
- **l'utilisation du véhicule le plus adapté à votre déplacement** en évitant par exemple de prendre une camionnette pour effectuer une démarche administrative,
- **l'adoption** de quelques gestes simples **d'éco-conduite** (surrégime, conduite à froid, usage de la climatisation, pression des pneus...).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte établit que les entreprises mettant gratuitement des vélos à la disposition de leurs employés peuvent déduire une partie des frais générés du montant de leur impôt sur les sociétés.



LES 7 ÉCO-GESTES DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN

- 1 Privilégiez la consultation à distance** (Internet ou smartphone).
- Optez pour les **relevés de compte électroniques**.
- N'imprimez que les documents indispensables**, en recto-verso de préférence.
- Ne demandez un ticket** au distributeur automatique **qu'en cas de besoin**.
- Privilégiez les paiements électroniques** (carte, virement...) plutôt que le chèque ou les espèces.
- Conservez vos documents utiles** (contrats, relevés...) **en format électronique** plutôt qu'en papier.
- Privilégiez les échanges par courrier électronique** plutôt que par lettre.

AVEC LES BANQUES FRANÇAISES ENGAGEZ-VOUS DANS
LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



LES POINTS CLÉS SE DÉPLACER PLUS VERT

- Opter pour un véhicule moins polluant, c'est participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Votre banque peut vous proposer des financements adaptés pour cet investissement.
- Des aides et des exonérations existent pour les véhicules les moins polluants.
- Adoptez une stratégie globale sur vos déplacements.



RETROUVEZ
TOUS
**LES GUIDES
BANCAIRES
POUR
LE CLIMAT
SUR**

lesclesdelabanque.com